CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (CCTP)

Marché de service

2026-031
Fourniture d'accès sur abonnement aux bases PsycInfo, PsycArticles et PsycTests (éditeur American Psychological Association) destinées à l'Université Paris Nanterre

Université Paris Nanterre

Agissez pour le recyclage des papiers avec Université Paris Nanterre et Ecofolio.

Sommaire

Article 1. ARTICLE 1 – OBJET DU MARCHE 3
1.1 Objet du marché 3
1.2 Contexte et étendue des prestations 3
1.2.1 Contenu des ressources 3
1.2.2 Signalement des ressources 3
1.2.3 Accès aux ressources 4
Article 2. SUIVI DES COMMANDES 5

Article 1. ARTICLE 1 – OBJET DU MARCHE

L'Université Paris Nanterre est une université de sciences humaines et sociales, d'économie et de droit et d'ingénierie d'environ 35 000 étudiants qui couvre le large éventail des Lettres et des Langues, des Sciences Humaines et Sociales, des Sciences juridiques, économiques et de gestion, de la Technologie, de la Culture et des Arts, des Sciences de l'Information et de la Communication, et des Activités physiques et sportives. Elle dispense des formations allant de la licence au doctorat, propose 90 parcours en Licence et BUT, plus de 180 parcours en Master et plus de 100 parcours en apprentissage.

Elle fait partie de l'Alliance Paris Lumière et du Campus Condorcet. Elle est également membre fondateur de l'alliance européenne EDUC (European Digital UniverCity).

1.1 Objet du marché

Le présent marché a pour objet la fourniture d'accès sur abonnement aux bases PsycInfo, PsycArticles et PsycTests (éditeur American Psychological Association), pour l'ensemble des services et composantes de l'Université Paris Nanterre. Les FTE (full time equivalent) à prendre en compte correspondent aux niveaux master et doctorat des disciplines suivantes : Sciences humaines et sociales et STAPS, soit 3051 étudiants inscrits (inscriptions principales).

Les spécifications techniques et les contraintes relatives à la fourniture d'accès à ces ressources sur abonnement sont fixées dans le présent cahier des clauses techniques particulières (CCTP).

1.2 Contexte et étendue des prestations

1.2.1 Contenu des ressources

Le fournisseur fournit en début de marché la liste des revues, ouvrages ou toutes autres ressources pour lesquels il s'engage à maintenir un accès pendant la durée de l'abonnement.

Le fournisseur fournit des certificats de détention de propriété intellectuelle et de diffusion commerciale des ressources comprises dans les bases concernées par le présent marché.

1.2.2 Signalement des ressources

Le titulaire permet un accès contrôlé aux ressources par le biais du ou des noms de domaine et des catégories spécifiques d'adresses Internet Protocol ("IP") indiquées par l'université.

Il veille à la compatibilité de l'authentification via EzProxy ou tout dispositif de proxy institutionnel équivalent. Une version à jour des stanzas permettant le signalement des ressources sera disponible sur le site de l'Online Computer Library Center.

Les bases de données du titulaire et les outils de signalement et de découverte de l'université doivent être interopérables par l'intermédiaire du résolveur de liens. A ce titre, le titulaire transmet en particulier toutes les informations nécessaires au bon référencement des ressources concernées par le présent marché aux producteurs de ces outils.

Une mise à jour automatique et régulière de la base de connaissance doit être effectuée afin de redescendre le contenu en full text au niveau du titre ou de l'article/chapitre, suivant l'appréciation du Service Commun de la Documentation de l'université.

Le titulaire doit mettre à disposition de l'université les données décrivant les contenus des bouquets de périodiques et de monographies électroniques à chaque actualisation de ces contenus sur la plateforme du titulaire.

Ces données doivent également être mises à disposition du public sur un site internet public et conformes à la norme KBART / NISO RP-9-2014 6 pour les revues et e-books.

Ces données doivent être mises à disposition selon les mêmes modalités de manière conforme au format MARC pour les notices relatives aux titres d'e-books. Les notices doivent inclure l'intégralité des informations bibliographiques disponibles et les caractères doivent utiliser le codage UTF8.

Le titulaire doit mettre à disposition de l'université la documentation afférente aux métadonnées.

Les métadonnées peuvent être librement modifiées et enrichies par l'université par ajout de contenus ou de liens.

Le titulaire doit s'assurer qu'une adresse URL pérenne soit attribuée à chaque titre des bases de données qu'il fournit dans le cadre du présent marché.

Les métadonnées devront par défaut être déposées dans CrossRef.

1.2.3 Accès aux ressources

Les ressources souscrites dans l'abonnement doivent être accessibles en permanence, sur place et à distance, après authentification via EZproxy, sans limitation du nombre d'accès simultanés.

Les utilisateurs autorisés à accéder aux ressources faisant l'objet du présent marché sont les suivants :
Les étudiants en formation initiale et continue ; les étudiants effectuant un stage dans l'établissement, encadré par une convention de stage ; les étudiants inscrits dans l'établissement effectuant une partie de leurs études dans un autre établissement ; les étudiants préparant un doctorat co-habilité inscrits dans l'établissement partenaire.
Les chercheurs et enseignants-chercheurs officiellement rattachés à l'université, quel que soit leur lieu de travail principal ; les personnes chargées temporairement d'enseignement dans l'établissement, pendant la durée de cet enseignement ; les chercheurs d'un autre établissement invités par l'établissement dans le cadre d'une convention, pendant la période couverte par cette convention.
Les autres salariés réguliers de l'établissement, quel que soit leur lieu de travail principal.
Les personnes inscrites en tant qu'usager du Service Commun de la Documentation, soit dans le cadre d'une convention, soit à titre individuel, sous réserve de leur inscription dans l'annuaire informatique de l'établissement client et/ou du système de gestion de la bibliothèque concernée, qui peuvent accéder à la ressource uniquement depuis un poste de consultation situé dans les locaux de l'université.

Les visiteurs ou usagers occasionnels de l'établissement, qui peuvent accéder à la ressource uniquement depuis un poste de consultation situé dans les locaux de l'université.

Le titulaire doit mettre à disposition de l'université l'ensemble des formats de données disponibles, notamment l'ensemble de ceux utilisés par son propre logiciel ou plateforme.

Le fournisseur ne doit pas demander, après connexion par le CAS, de création de compte individuel pour permettre la consultation des ressources.

Aucun obstacle ne peut être porté à l'utilisation de services tels que les facilitateurs d'accès (extensions de navigateurs ou autres dispositifs techniques), qui détectent sur un site internet tiers une référence mise à disposition par le concédant et permettant aux ayants-droits l'accès direct authentifié au texte intégral de cette référence.

Dans le cadre du présent marché, la réglementation relative au Text and Data Mining (TDM) et plus généralement aux traitements automatisés d'exploration et d'extraction de texte et de données doit être respectée par le titulaire. Le titulaire autorise notamment à effectuer sur les données accessibles toute activité de TDM à des fins de recherche académique conformément l'ordonnance n° 2021-1518 du 24 novembre 2021 (https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044362034).

Le titulaire ne doit mettre en œuvre aucun outil de mesures de protection technique (Digital right management) sur les ressources qu'il fournit. Il ne limite en aucune façon l'utilisation des ressources, en particulier concernant les fonctions d'export et de téléchargement.

Article 2. SUIVI DES COMMANDES

Le titulaire doit fournir à l'université un correspondant identifié s'exprimant en français et chargé du dossier client. Il aura en charge de coordonner toutes les demandes de l'Université Paris Nanterre pour le présent marché.

Le titulaire doit être en mesure d'informer l'Université Paris Nanterre de toute modification des conditions d'accès aux ressources sur abonnement dans les 15 jours précédant cette modification. En outre, il doit fournir un service de conseil quant aux différentes solutions d'accès possibles aux ressources qu'il fournit.

Un service support est mis à disposition pour permettre la résolution de tout problème en lien avec le traitement de la commande (devis, facturation) ou l'accès à la ressource.

Une interface administrateur est proposée, permettant au minimum de renseigner les informations générales du compte (contacts, adresse), de télécharger les fichiers KBART, de télécharger les statistiques de consultation et de consulter les identifiants SUSHI relatifs au compte permettant le moissonnage automatique des données de consultation via EzCounter. Le diffuseur retenu fournit les statistiques d'usage des ressources souscrites selon la norme COUNTER 5.1.

Des formations sont proposées tant sur l'interrogeabilité des bases concernées que sur leur contenu. Des supports de formation à destination des usagers (vidéos de présentation des bases et de l'éditeur, textes explicatifs, brochures, etc.) doivent être mis à disposition de l'université. Le soumissionnaire cède au pouvoir adjudicateur, à titre non exclusif et sans limitation de durée ni de nombre de consultations ou de publics cibles, le droit de représentation des supports de formation et communication.

Cette cession inclut le droit de mise à disposition du public, en tout ou partie, de ces supports, en l'état ou modifiée. Cette cession inclut également toute mise à disposition de ces supports, en l'état ou modifiés, au profit des étudiants et des personnels de l'université, par quelque moyen que ce soit.